

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/227  Paraphe : <b>FS</b>
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <i>Délibération n°DC2015/82</i>	

Nombres de membres :

En exercice : 125

Présents : 78

Votants : 87 (9 pouvoirs)

**POUR : 87 (100%)**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

Le vingt octobre deux mille quinze, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Monthois, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 08/10/2015

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

*Ayant pouvoir de vote*: Mesdames BAUDART Martine, BEGNY Agnès, COURAULT Josette, FOURCART Marie-Hélène, JACQUET Ghislaine, LENFANT Maryvonne, LESUEUR Patricia, MELIN Pascale, MERCIER Agnès, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, ROGER Magali, VERNEL Martine et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, BARDIAUX François, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BROUILLON Patrick, BROYER Jean, BRUAUX René, CANIVENCQ Roland, CARPENTIER Dominique, CERRAJERO Eladio, COLSON Dominique, CORNEILLE Jean-Pierre, COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, DANNEAUX Dominique, DEBOURCES Claude, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, FRANCAERT René, GAVART Vincent, GIRONDELOT Bernard, GODART Olivier, GOMES Antonio, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Eric, HENRY Philippe, JUILLET Bruno, LAMY Dominique, LESOILLE Patrick, LOUIS Jean-Marc, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MAS Raoul, MASSON Jean-Philippe, MATHIAS Frédéric, MEENS François, MEIS Michel, MIELCAREK Christian, MULLER Jean-Claude, NIZET Daniel, NIZET Jacky, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PHILIPPE Ludovic, PIC Jean-Yves, POUCKET Eric, QUEVAL Guillaume, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, RENARD Damien, RICHELET Jean-Pol, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, SOUDANT Gérard, THIERION Vincent, VAIRY Lionel, VALET Bruno, VIELLARD Jean-Claude.

*Représentés*: Mesdames Régine BRUSA donne pouvoir de vote Monsieur GROSSELIN, Pauline COSSON donne pouvoir de vote à Monsieur Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Christelle HERBAY donne pouvoir de vote à Monsieur Jean-Pierre CORNEILLE, Marie-Odile MASLACH donne pouvoir de vote à Monsieur Guillaume QUEVAL, Louissette NOIRANT donne pouvoir à Madame Magali ROGER, Karine PASSERA donne pouvoir de vote à Madame Patricia LESUEUR, Suzanne RAULIN donne pouvoir de vote à Madame Josette COURAULT, Andrée THOMAS donne pouvoir à Monsieur Yann DUGARD.

---

**OBJET : CANDIDATURE AU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT LEADER 2014-2020**

Vu la délibération n°DC2014/75 du Conseil communautaire du 29/09/14 déclarant l'intérêt de la 2C2A à candidater au programme Leader pour l'ensemble de son territoire, validant les thématiques pressenties ;

Considérant la démarche de concertation engagée en 2015 ;

Vu le compte-rendu du comité de pilotage Leader du 11 mai 2015 approuvant le diagnostic et les enjeux qui en découlent ;

Vu le relevé de conclusions du séminaire Leader du 29 juin 2015 ;

Vu le compte rendu du comité de pilotage Leader du 6 juillet 2015 approuvant le schéma de développement ;

Vu le compte rendu du comité de pilotage Leader du 5 octobre 2015 validant les fiches actions, la maquette financière, le règlement intérieur du GAL ;

Considérant l'avis favorable remis par la commission Aménagement du Territoire en date du 12 octobre 2015 ;

.../...

---

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le 26 OCT. 2015 et de sa publication ou notification le**

Compte tenu que le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

- Lettre de motivation du territoire à présenter sa candidature LEADER
- Statuts et délibération de la structure candidate attestant qu'elle porte le GAL ainsi que la mise en œuvre de la stratégie de développement
- Liste des communes constituant le périmètre du GAL
- Liste des membres du comité de programmation du GAL et ses principes de fonctionnement
- Présentation détaillée de la stratégie locale de développement LEADER du territoire : Présentation du territoire et analyse de ses besoins et potentiels
- Description de la stratégie de développement local et de ses objectifs démontrant son caractère intégré et innovant
- Le plan d'actions LEADER avec ses fiches actions détaillées ainsi que le plan de financement de la stratégie
- La description du processus de participation des acteurs locaux à l'élaboration de la stratégie
- Les dispositions prévues en matière de gouvernance y compris la méthode de sélection des projets
- Les dispositions prévues en matière d'animation / gestion et de suivi / évaluation comprenant le budget prévisionnel de fonctionnement et d'animation du GAL pour la période de programmation

Après avoir entendu l'exposé du Président et du Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ATTESTE que la 2C2A porte le GAL de l'ARGONNE ARDENNAISE et la mise en œuvre de la stratégie de développement
- VALIDE l'ensemble du dossier de candidature tel qu'il a été présenté et qui comprend :
  - Présentation détaillée de la stratégie locale de développement LEADER du territoire : Présentation du territoire et analyse de ses besoins et potentiels
  - Description de la stratégie de développement local et de ses objectifs démontrant son caractère intégré et innovant
  - Le plan d'actions LEADER avec ses fiches actions détaillées ainsi que le plan de financement de la stratégie
  - La description du processus de participation des acteurs locaux à l'élaboration de la stratégie
  - Les dispositions prévues en matière de gouvernance y compris la méthode de sélection des projets
  - Les dispositions prévues en matière d'animation / gestion et de suivi / évaluation comprenant le budget prévisionnel de fonctionnement et d'animation du GAL de l'ARGONNE ARDENNAISE pour la période de programmation 2014/2020.
- CHARGE le Président de signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président,

Francis SIGNORET



**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le 26 OCT. 2015 et de sa publication ou notification le**